



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

**Centre d'Information sur les Droits des
Femmes et des Familles de l'Eure
(C.I.D.F.F. de l'Eure)**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2012
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)
12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux
Ce rapport contient 11 pages
Référence : CDY / FH



KPMG AUDIT NORMANDIE
5 avenue de Dubna
14209 Hérrouville-Saint-Clair Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 14 37 55 00
Télécopie : +33 (0)2 14 37 57 64
Site internet : www.kpmg.fr

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure)

Siège social : 12 rue de l'Espéranto - 27000 Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Eure (C.I.D.F.F. de l'Eure), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne l'acquisition du produit de subvention.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux, le 16 avril 2013

KPMG Audit Normandie



Christine Doisy

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	BRUT	AMORT. & PROV°	2012	2011	PASSIF	2012	2011
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 147,34	21 546,57	600,77	783,52	FONDS PROPRES	38 786,60	37 621,15
AGENCEMENTS / AMENAGEMENTS	8 116,03	8 116,03	-	-	RESERVES STATUTAIRES	18 197,45	18 197,45
MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATIQUE	10 293,97	10 293,97	-	-	REPORT A NOUVEAU	19 423,70	47 797,55
MOBILIER, MATÉRIEL	3 136,57	3 136,57	-	182,75	RÉSULTAT DE L EXERCICE	1 165,45	- 28 373,85
DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	600,77		600,77	600,77			
CRÉANCES	22 448,26	5 327,75	17 120,51	43 004,84	PROVISIONS		
CLIENTS	22 440,95	5 327,75	17 113,20	40 383,09	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		
AUTRES CREANCES	7,31		7,31	2 621,75			
DISPONIBILITÉS	72 430,66		72 430,66	36 720,13	DETTES D'EXPLOITATION	42 665,34	42 887,34
BANQUE	18 446,24		18 446,24	10 900,11	Fournisseurs	8 958,21	3 091,38
LIVRET	53 974,25		53 974,25	25 809,85	DETTES FISCALES ET SOCIALES	33 705,45	39 795,96
CAISSE	10,17		10,17	10,17	AUTRES DETTES	1,68	
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE					PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	8 700,00	
TOTAL	117 026,26	26 874,32	90 151,94	80 508,49	TOTAL	90 151,94	80 508,49

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		2012	2011	PRODUITS		2012	2011
60	ACHATS	8 915,57	11 854,20	70	PRODUITS D'EXPLOITATION	20 674,98	24 119,16
60400	ACHATS ETUDES ET PREST.	6 504,53	8 677,47	706	PRESTATIONS	20 674,98	24 119,16
60611	ELECTRICITE GAZ EAU	924,02	1 065,62				
60631				74	SUBVENTIONS	218 072,00	212 303,80
60641	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 293,30	1 441,82	7410	ETAT DROIT DES FEMMES	48 773,00	52 582,00
60685	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	193,72	669,29	7412	ETAT AGENCE REG, SANTE	9 000,00	8 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	17 400,54	23 086,74	7413	ETAT COHESION SOCIALE	46 961,00	44 026,00
6110	SOUS TRAITANCE	1 069,00	2 705,34				
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	6 762,15	9 421,91	7430	CONSEIL GENERAL	75 306,00	59 820,30
6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 433,94	2 741,64				
6140	CHARGES LOCATIVES	3 177,74	3 903,70	7440	MUNICIPALITES ET EPCI	30 832,00	24 430,00
6150	ENTRETIEN REPARATIONS	1 673,87	2 361,05				
6156	MAINTENANCE			7450	AIDES A L'EMPLOI		6 627,50
6161	ASSURANCES	1 748,22	1 738,69				
6181	DOCUMENTATION	535,62	214,41	7460	CAF	7 200,00	7 500,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	19 078,76	20 920,16				
6226	HONORAIRES	4 700,89	4 131,79	7470	FSE		9 318,00
6230	PUBLICITE/PUBLICATIONS		81,00				
6251	FRAIS DE TRANSPORTS	4 125,60	7 137,60				
6256	MISSIONS	6 324,53	5 544,91				
6257	RECEPTIONS	85,70	168,72				
6260	FRAIS POSTAUX ET TELECOM	3 803,34	3 812,31				
6270	SERVICES BANCAIRES	38,70	43,83				
63	IMPÔTS ET TAXES	7 319,25	9 114,40				
6311	TAXE SUR SALAIRES	4 914,00	6 453,00				
6330	IMPÔTS TAXES	35,00					
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE	2 370,25	2 661,40				
64	CHARGES DE PERSONNEL	186 645,22	200 468,23				
6410	SALAIRES BRUTS	134 793,31	152 076,33				
6412	CONGES PAYES	- 42,00	1 325,00				
6414	IND, LICENCIEMENT	8 043,49					
6421	CHARGES SUR CONGES PAYES	- 13,00					
6451	URSSAF	27 215,56	29 891,55				
6453	RETRAITE	7 928,63	9 213,28				
6454	ASSEDIC	5 823,98	6 577,31				
6455	CHARGES S/CONGES PAYES		71,00				
6458	PREVOYANCE	273,34	572,00				
6475	MEDECINE DU TRAVAIL	655,03	640,86				
6483	FORMATIONS	1 966,88	100,90				
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTES	271,28	342,71	75	PRODUITS GESTION COURANTE	1 058,58	1 484,13
6510	DROITS D'AUTEURS		54,12	7552	COTISATIONS	185,00	240,00
6580	CHARGES DIVERSES	271,28	288,59	7580	PRODUITS DIVERS GESTION	873,58	1 244,13
66	CHARGES FINANCIERES	73,75	195,16	76	PRODUITS FINANCIERS	470,39	329,75
6610	CHARGES FINANCIERES	73,75	195,16	7680	INTERETS	470,39	329,75
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	206,86	5 239,94	77	PRDUITS EXCEPTIONNELS	2 283,48	3 807,89
6720	CHARGES S/EXC, ANTERIEURS	206,86	5 239,94	7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283,00	0,01
				7720	PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	0,48	3 807,88
68	DOTATIONS AMORT./PROVISIONS	2 482,75	4 584,83	78	REPRISES S/PROVISIONS	1 000,00	5 190,42
68112	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	182,75	557,08	7810	REPRISES S/PROVISIONS	1 000,00	5 190,42
68174	DOT. AUX PROVISIONS/DEPRECIATIONS	2 300,00	4 027,75	79	TRANDFERTS DE CHARGES	-	197,37
				7910	REMBOURSEMENTS DIVERS		197,37
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	1 165,45			RESULTAT DE L'EXERCICE (déficit)		28 373,85
	TOTAL CHARGES	243 559,43	275 806,37		TOTAL PRODUITS	243 559,43	275 806,37

Annexes

Faits majeurs de l'exercice

Evénements principaux de l'exercice

Compte-tenu de la situation financière du CIDFF et le peu de perspective de recettes nouvelles pour l'année 2012 des réductions de certains postes de charges ont eu lieu notamment au niveau des charges du personnel. Au 1^{er} mars, l'association a procédé au licenciement économique de Madame Mann, salariée à mi-temps assurant l'accueil le matin. En accord avec la salariée, le licenciement a été accompagné de la signature d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle.

En mai, Madame Nedelec a quitté sa fonction de directrice dans le cadre d'une rupture conventionnelle lui ouvrant droit à la retraite. Dans ce sens, une réorganisation interne a été faite et Madame Lucas a repris les tâches assurées par Madame Nedelec.

Dès connaissance des perspectives budgétaires de l'association, les membres du bureau se sont mobilisés et ont alerté les financeurs et élus pouvant aider notre structure. Des demandes de subventions et de projets ont été déposées, un diagnostic local d'accompagnement a été entrepris et réalisé et des mesures engagées ont ainsi permis de rétablir l'équilibre budgétaire.

Sensibilisés par le bureau, des élus de communes et de communautés de communes ont versés des dons allant de 15 à 600 euros, pour un montant total de 2 283.00 euros.

Principes, règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

Actif

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augment.	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	8 116,03			8 116,03
agencements, installations	10 293,97			10 293,97
matériel bureau, informatique	3 136,57			3 136,57
mobilier				
TOTAL	21 546,57			21 546,57

Tableau des amortissements

Rubriques	Amortiss. cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortiss. de l'exercice	Amortiss. cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
agencements installations	8 116,03			8 116,03
matériel bureau, informatique	10 293,97			10 293,97
mobilier	2 953,82	182,75		3 136,57
TOTAL	21 363,82	182,75		21 546,57

Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel de bureau	linéaire	3 ans
mobilier	linéaire	5 ans

Les provisions

Provisions pour dépréciations compte client :

Pour solde C.G. : 2 300€

Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés autres	22 440,95	22 440,95	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	22 440,95	22 440,95	-

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Clients :

CIDFF du 28	3 027.75
Conseil Général	12 061.20
CAF	2 160.00
P.J Verneuil	1 376.00
P.J. Rugles	1 600.00
P.J. Charleval Espace Libre	1 562.00
Mission Locale	504.00
Collège Damville	150.00

Passif

Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	1,68	1,68		
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 958,21	8 958,21		
Dettes fiscales et sociales	33 705,45	33 705,45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	42 665,66	42 665,66	-	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés

Compte 401

Cordonnerie d'Aujourd'hui	12.00
MAIF	11.97
L'Abri	4 300.00
La Ligue de l'Enseignement	396.00
RICOH	230.03
Régie quartier	101.80
Frais Prêt	- 17.08

Compte 408

KPMG	3 800.00
Huissier	123.49

Dettes fiscales et sociales

Personnels et comptes rattachés	15 508.00
URSAFF et ASSEDIC	12 812.20
Autres organismes sociaux	2 900.66
Taxe sur les salaires	114.00
Taxe formation professionnelle	2 370.25

Produits constatés d'avance

Etat Sensibilisation	500.00
Accueil Service	8 200.00 (1)

(1) Une action nouvelle « accueil de jour de femmes victimes de violences », portée administrativement par Accueil Service qui a démarré courant septembre 2012 et s'achèvera en juin 2013.

Informations relatives au résultat

Méthode d'acquisition du produit de subventions

Le produit comptable lié aux subventions est acquis conformément aux conditions figurant dans les conventions signées avec le financeur.

La convention « Accompagnement de bénéficiaires du RSA », signée avec le Conseil Général de l'Eure prévoit l'accueil d'un nombre constant de bénéficiaires (90 en 2012), ceux-ci sont adressés uniquement par le financeur. Dans la mesure où le CIDFF n'a aucune action possible sur le nombre de dossier, la totalité du produit prévu dans la convention est comptabilisée. Toutefois, compte tenu du budget prévisionnel de l'opération prévu dans la convention et en vertu des dépenses engagées, une provision pour risques d'un montant de 2 300 € a été comptabilisée.

Autres informations

Engagements hors-bilan

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée n'a pas été chiffré au 31/12/2012. Compte tenu du faible nombre de personnes qui pourraient être concernées par le versement d'une indemnité de départ en retraite du fait d'un turnover important pour les juristes l'engagement est considéré peu significatif."

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est nul au titre de l'année 2012.